

Contamination des eaux en Gaspésie : plusieurs groupes environnementaux et citoyens demandent au gouvernement de faire la lumière sur la contamination léguée par les entreprises pétrolières et gazières

Québec, Montréal, Gaspé, Baie-des-Chaleurs, le 8 décembre 2021 - Grâce à la vigilance de groupes citoyens et environnementaux en Gaspésie, [Le Soleil révélait ce samedi que la nappe phréatique près du puits Bourque à Murdochville était contaminée dès 2017](#) en raison des activités de l'entreprise pétrolière Pétrolia. Greenpeace, Eau Secours, Nature Québec, Environnement Vert Plus, la Coalition étudiante «Arrêtons GNL», La Planète s'invite au Parlement-Gaspé, Solidarité Gaspésie, Équiterre, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, Fondation David Suzuki, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), Mères au front et Prospérité sans pétrole s'inquiètent que d'autres puits à travers le Québec soient dans la même situation et qu'il n'existe actuellement aucun état de la situation permettant de comprendre l'ampleur du passif environnemental légué par les pétrolières et les gazières.

Les groupes demandent un inventaire complet de la qualité des eaux souterraines pour tous les puits forés au cours des vingt dernières années ainsi que tous ceux considérés comme problématiques par le gouvernement. Ils demandent également plus de transparence et d'actions de la part du gouvernement pour tous les puits répertoriés comme problématiques et sous la responsabilité de l'État en raison de la défection de l'industrie qui les a creusés.

Dans le contexte où le gouvernement s'apprête à mettre un terme définitif à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et considère « indemniser » les entreprises pétrolières et gazières, il est inconcevable que cette information ne soit pas considérée à sa juste valeur et que la population n'ait pas accès à ces informations. À l'heure où le gouvernement évalue la possibilité de donner des dizaines, voire des centaines de millions de dollars en cadeaux aux entreprises pétrolières et gazières, [rappelons qu'une pétition ayant récemment été lancée à ce sujet a reçu l'appui de 25 000 personnes s'opposant à cette éventualité.](#)

La contamination des eaux souterraines dans le cas du puits Bourque est loin d'être anodine. Les entreprises n'ont l'obligation de produire un rapport sur la qualité des eaux souterraines suivant un forage que depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) en 2014. Cela signifie que les rapports sur le suivi de la qualité des eaux souterraines existent seulement pour certains forages à Bourque, à Galt et à Haldimand, tous en Gaspésie. Or, aucun de ces puits n'a fait l'objet de fracturation, contrairement à 19 des 31 puits forés dans les basses terres du Saint-Laurent durant la saga des gaz de schiste. Les rapports de suivi n'existent pas non plus pour les puits forés au Bas-Saint-Laurent. Les groupes réclament conséquemment que la lumière soit faite sur la contamination des nappes phréatiques, particulièrement autour des puits où les compagnies demandent, en ce moment même, des indemnisations pour plier bagage.

Ailleurs au Canada, où des dizaines de milliers de puits de pétrole et de gaz abandonnés sont toujours en attente de décontamination, la population est aux prises avec des émanations toxiques qui se présentent sous forme d'éruptions spontanées et non contrôlées, notamment de sulfure d'hydrogène qui est une substance connue pour avoir des impacts néfastes sur la santé humaine. Comme d'autres provinces ont eu à le faire au pays, le Québec a la responsabilité de mettre sur pied des plans de traitement accompagnés d'importants fonds dédiés à la décontamination de ces puits.

Citations :

Les fuites de puits de pétrole et de gaz, un risque pour la santé

« [L'Institut national de santé publique du Québec classe le sulfure d'hydrogène comme substance toxique](#). Entre autres, elle représente la cause la plus importante de décès par intoxication en milieu de travail et profite donc d'une bonne littérature scientifique. Les symptômes d'exposition peuvent progresser de l'irritation locale des muqueuses, céphalées, nausées, toux, étourdissements et dyspnée à l'œdème pulmonaire, hypotension, arythmie cardiaque, convulsions, coma et mort. L'exposition à des concentrations élevées entraîne une perte de conscience en quelques secondes et le décès peut survenir très rapidement. L'intoxication, par l'air et par l'eau, aux substances toxiques émises par des puits abandonnés peut être très sévère pour la santé humaine, la faune et la biodiversité. Le gouvernement devra nécessairement procéder à la décontamination de certains puits abandonnés au Québec », **explique le Dr Éric Notebaert, médecin urgentologue, professeur agrégé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et vice-président de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME).**

Une décontamination très coûteuse

« On ne trouve aucune trace de la contamination à Bourque dans les [PV du comité de suivi du projet](#). Pourquoi Pieridae, le successeur de Pétrolia, n'en a jamais touché mot? Il n'y avait déjà aucune raison de faire des cadeaux à cette industrie pour qu'elle quitte. En considérant les coûteuses opérations de décontamination que nous aurons à mettre en branle pour les décennies à venir, le gouvernement du Québec devrait considérer combien ces entreprises devraient verser pour réparer leurs pots cassés », **mentionne Pascal Bergeron, porte-parole d'Environnement Vert Plus.**

Une absence d'analyse inquiétante

« C'est outrageant qu'il n'y ait pas d'analyse faite sur les eaux souterraines entourant les forages datant d'avant l'adoption du RPEP en 2014 ! On doit impérativement savoir où les sources d'eau potable ont été contaminées et l'ampleur des contaminations qui deviendront malheureusement le fardeau des communautés locales. Le MERN doit procéder à l'analyse de tous les puits sous sa responsabilité et présentant des signes de fuite ou de contamination. Cela représente plus d'une vingtaine de puits partout au Québec, en plus des quelque quarante puits appartenant toujours à des entreprises qui quêtent justement une indemnité au gouvernement », **explique Rébecca Pétrin, directrice d'Eau Secours.**

Ne pas récompenser les pollueurs

« Privatiser les profits et collectiviser les coûts: voilà ce qui pourrait résumer la stratégie de l'industrie pétrolière et gazière au Québec. La situation en Gaspésie en est un autre exemple probant. Ces entreprises ont depuis longtemps fait la preuve que la santé des Québécoises et Québécois de même que celle du territoire ne sont pas une priorité. Le pire signal à envoyer serait de récompenser ces comportements en leur versant des indemnités. Le gouvernement ne doit pas céder », **souligne Émile Boisseau-Bouvier, analyste des politiques climatiques chez Équiterre.**

C'est à l'industrie de payer pour les dégâts qu'elle a causés

« Le gouvernement se doit d'encadrer davantage l'industrie des hydrocarbures, insoucieuse du bien-être du territoire et de la santé des Québécoises et Québécois, afin de s'assurer que les externalités négatives des projets pétroliers et gaziers soient limitées. L'industrie se doit de payer pour les torts qu'elle a causés et aucune indemnisation ne doit lui être versée. » **mentionne Charles Bonhomme, spécialiste, communications et affaires publiques à la Fondation David Suzuki**

Le tabac et le pétrole, même combat

« Donner des fonds publics aux compagnies qui ont contaminé les sources d'eau, le territoire et l'atmosphère reviendrait à donner notre argent aux entreprises de tabac qui nous ont elles aussi empoisonnés pendant des décennies. L'argent des contribuables doit servir à financer la transition juste vers un monde sobre en carbone, pas à récompenser des voyous » **conclut Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec.**

-30-

Pour informations :

Gabriel Marquis, responsable des communications, Nature Québec
(581) 307-8613; gabriel.marquis@naturequebec.org

Pascal Bergeron, porte-parole, Environnement Vert Plus, (581) 886-1189 (pas de textos);
comm.evp@gmail.com

Anthony Côté Leduc, relations médias, Équiterre
(514) 605-2000; acoteleduc@equiterre.org

Charles Bonhomme, spécialiste, communications et affaires publiques, Fondation David Suzuki | (438) 883-8348 ; cbonhomme@davidsuzuki.org